

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : lavalleeme01-cssdlr-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/2c11d01e3cdd67f07e751917>

Date d'obtention : 2026-03-10 17:54:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode Sexto sert surtout à intervenir rapidement et de façon structurée lorsqu'un cas de sextage survient chez des jeunes. L'objectif principal n'est pas seulement de punir, mais surtout de protéger les jeunes et de limiter les conséquences. La méthode Sexto vise surtout à protéger, éduquer et intervenir rapidement pour limiter les dommages causés par le partage d'images intimes chez les jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va changer ma façon d'intervenir parce qu'elle me donne un cadre clair pour agir lorsqu'une situation de sextage survient. Elle m'aide à comprendre quoi faire, dans quel ordre et avec quels objectifs. D'abord, je vais porter une attention particulière à la protection de la victime et à son soutien, afin de réduire les impacts psychologiques et sociaux qu'elle pourrait vivre. Je vais aussi chercher à agir rapidement pour arrêter la diffusion des images. La formation m'amène également à intervenir de façon éducative plutôt que seulement punitive, en aidant les jeunes à comprendre les conséquences de leurs gestes et à adopter des comportements plus responsables en ligne. Finalement, elle me rappelle l'importance de travailler en collaboration avec les autres intervenants, comme l'équipe-école, les parents et parfois les services policiers, afin de gérer la situation de manière appropriée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

il faut vérifier si la photo ou la vidéo a été partagée avec consentement ou non. vérifier l'ampleur de la diffusion. l'intention derrière le geste, distinguer l'acte impulsif de l'acte malveillant. l'état émotionnel de la victime. il faut vérifier le rapport et pouvoir entre les jeunes. La sécurité de l'élève.